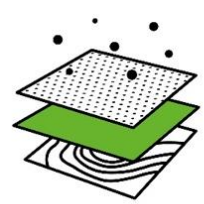




MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PLANIF
TERRITOIRES**

Imaginons ensemble
nos territoires de demain

Actes de la journée de lancement du réseau Planif Territoires

8 Novembre 2022



©gleech



Table des matières

Discours d'ouverture	3
Regards croisés : Huit ans après la loi ALUR, quelle dynamique s'est opérée pour le transfert de compétence PLU aux intercommunalités ?.....	6
Préambule : bilan de la prise de compétence PLUi.....	6
Témoignages de deux collectivités : la planification intercommunale, quels défis et quels bénéfices pour les territoires ?.....	7
Eclairage : face aux grands défis, un nouvel âge de la planification	8
En débat : la planification territoriale : dépasser les clivages pour en faire un instrument de consensus des projets politiques	9
En réseau : PLANIF TERRITOIRES, quelle feuille de route 2022-2024 pour les travaux du réseau ?	12
Tables-rondes de l'après-midi	13
La planification au service de territoires sobres et décarbonés	13
Planifier la densité et la rendre acceptable, une gageure ?	16
Ateliers de l'après-midi.....	18
La démarche paysagère pour associer acteurs et habitants dans la construction d'un projet de territoire.....	18
Pour une articulation fluide entre la planification de l'eau (SDAGE, SAGE) et la planification territoriale (SCOT, PLU-i).....	19
Des sols vivants en milieu urbain : usages et complémentarités des coefficients de pleine terre et de biotope.....	19
Vers des stratégies territoriales de la renaturation	21
Bilan du café du réseau.....	23
Conclusion de la journée	24

Discours d'ouverture

Patrice BESSAC, Président de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble et Maire de Montreuil



Patrice BESSAC présente le territoire de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble - sur lequel est située la Cité Fertile qui accueille cet événement -, qui regroupe 9 villes, 8 ZAC et 12 PRU et qui est l'un des territoires les plus dynamiques en termes d'opérations d'aménagement. Il mentionne plusieurs exemples de transformation urbaine, dont celle du quartier du pont de Bondy, ou celle de la Porte de Bagnolet.

Le PLUi est un puissant levier pour l'action publique, un trait d'union entre la vision pour le développement des communes et sa déclinaison opérationnelle. Il permet de réfléchir à tous les aspects de la ville: développement des activités, logements, limitation des impacts sur la santé, forme urbaine, place de la biodiversité, sauvegarde du patrimoine, équilibre entre le « plein » et le « vide » ...

Patrice BESSAC observe que toutes les collectivités n'ont pas totalement transféré les compétences de l'aménagement, ce qui peut encore poser des difficultés dans l'exercice de ces compétences. Les modifications régulières du PLUi permettront de reprendre de l'avance sur la planification écologique. L'accent doit être mis sur la nécessité de végétaliser davantage nos villes et de renforcer les capacités des sols en matière de perméabilité.

Le principal défi identifié sur le territoire d'Est Ensemble est celui de la renaturation. Cet enjeu s'articule localement autour de trois grands projets : créer une promenade végétale de plus de 42 km, traversant les 9 villes ; planter très rapidement, partout où cela est possible et aménager les abords des transports en commun.

Finalement, Patrice BESSAC pointe le besoin impérieux d'évolution du débat politique, centré au cours des décennies précédentes sur la manière de répartir les richesses : désormais, il s'agit avant tout de s'interroger sur l'habitabilité de la terre, sans laquelle il ne peut y avoir de justice sociale.

Olivier KLEIN, Ministre délégué chargé de la Ville et du Logement, intervient par le biais d'une vidéo.

Olivier KLEIN revient sur les enjeux de cette journée, qui marque la transformation du Club PLUi en un réseau plus large, incluant toutes les échelles de la planification territoriale et à même de réinventer les méthodes de travail.

La planification territoriale constitue un outil essentiel pour répondre aux défis d'aujourd'hui. Elle doit permettre de porter une vision locale et collective, d'anticiper les besoins de développement mais aussi de construire plus et mieux là où sont les besoins. La planification doit nous encourager à :

- planifier la ville durable et résiliente ;
- repenser les espaces non construits et déjà là tout en réintroduisant l'eau et la nature en ville ;
- prendre le tournant de la sobriété foncière, laquelle est une occasion de se poser les bonnes questions.



Accès à la vidéo : <https://www.dailymotion.com/video/x8fcod2>

Stéphanie DUPUY-LYON, Directrice Générale de l'aménagement, du logement et de la nature



Stéphanie DUPUY-LYON rappelle que les enjeux en termes de transition sont majeurs, ce qui explique le besoin de se réunir et de travailler en réseau. Il s'agit aujourd'hui d'engager une nouvelle étape, dix ans après la création du Club PLUi. Beaucoup de chemin a été parcouru depuis cette date. L'animation a pu être maintenue ces dernières années, et le nombre de membres du Club est passé de 3 500 à 5 200, ce qui marque un vrai succès collectif.

La transformation du réseau s'inscrit dans le contexte actuel, qui plus que jamais nécessite de faire face aux enjeux de transition écologique, économique et sociale. L'enjeu de cette journée est de redonner un élan au réseau pour les prochaines années. Le choix du site de la Cité Fertile, c'est-à-dire une friche en reconversion, symbole d'un territoire qui se réinvente, n'est bien sûr pas neutre.

Cette journée aura pour objectif de :

- réaffirmer les dynamiques du réseau ;
- prendre de la hauteur sur les enjeux de planification ;
- donner la parole aux territoires à travers divers tables rondes et ateliers.

L'identité visuelle du réseau Planif Territoires est dévoilée sur grand écran.

Stéphanie DUPUY-LYON précise qu'une enquête auprès des acteurs de la planification menée en 2022 a permis de faire émerger les attentes et les objectifs du réseau pour les années à venir, parmi lesquels la nécessité de recréer du lien entre les membres (collectivités, services de l'État, agences d'urbanisme...) et de valoriser le réseau en tant qu'outil et espace de partage de pratiques de terrain au service des acteurs.

Accès à la vidéo de présentation de la nouvelle identité visuelle :
<https://www.dailymotion.com/video/x8fcp3i>

Regards croisés: Huit ans après la loi ALUR, quelle dynamique s'est opérée pour le transfert de compétence PLU aux intercommunalités ?

Préambule : bilan de la prise de compétence PLUi

Vincent MONTRIEUX, Sous-directeur de la Qualité et du cadre de vie (DGALN/DHUP)

Vincent MONTRIEUX fait état d'une nette progression dans le transfert de compétence PLU depuis 2012, même s'il s'observe encore une forme de réticence, traduite par une stagnation des données depuis quelques années. Par exemple, seules 33 nouvelles intercommunalités ont pris la compétence à la suite des élections municipales de 2020.

Un sondage réalisé en 2021 révèle que les réticences pouvaient provenir d'une position défensive de certaines communes, de craintes des maires des communes rurales, ou encore d'un manque de maturité des EPCI, ce qui impose un temps pour construire une culture commune de l'aménagement.

Il convient de rappeler que le PLUi permet une approche cohérente sur un ensemble de sujets, qui s'appréhendent beaucoup mieux à l'échelon intercommunal, ainsi qu'une optimisation du foncier disponible à l'heure du Zéro artificialisation nette. L'échelle intercommunale correspond à la vie quotidienne du bassin de vie, et constitue donc l'échelle d'action pertinente. Enfin, le PLUi redonne aux maires les moyens d'agir, notamment en mutualisant les coûts d'élaboration et les compétences à mobiliser.

Témoignages de deux collectivités: la planification intercommunale, quels défis et quels bénéfices pour les territoires ?

Alain CHRÉTIEN, Vice-Président de l'AMF et Maire de Vesoul

Jean-François DAUVERGNE, Maire de Régny, Conseiller délégué en charge du PLUi à la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône, représentant de l'ADGCF



Alain CHRÉTIEN rappelle que l'intercommunalité à laquelle appartient Vesoul possède une longue tradition en matière de planification, le premier plan d'occupation des sols datant de 1973, et à partir des années 1990, un travail en coopération sur ces sujets au niveau intercommunal. En effet, maîtriser la terre est essentiel : la compétence en urbanisme est un élément structurant de l'intercommunalité. Il s'agit du premier jalon pour intégrer le dialogue supra-communautaire dans le cadre des SCoT et des SRADDET. Pour cela, il est essentiel en amont de définir collectivement le projet de territoire pour planifier l'avenir commun.

Jean-François DAUVERGNE explique que la genèse du PLUi de la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône a été compliquée : le PLUi était porté politiquement mais bâti sur un projet de territoire dont le périmètre ne permettait pas d'aborder correctement les enjeux d'aménagement. En conséquence, le projet de territoire a été redéfini à une autre échelle plus cohérente, celle du bassin d'emploi. Il a permis d'impulser un nouveau regard sur le territoire et ses polarités structurantes. A partir de cet exemple, Jean-François DAUVERGNE insiste sur la construction d'une bonne gouvernance pour contrer certaines difficultés, comme l'épineuse question du partage des droits à construire. Cette gouvernance de l'aménagement implique que les élus soient impliqués à bon niveau : l'intercommunalité reposant sur la coopération entre les communes, il est nécessaire que les maires soient autour de la table.

Alain CHRETIEN revient sur l'importance de la gouvernance et indique qu'il n'agit jamais sans avoir obtenu l'unanimité ou un consensus maximal de la Conférence des Maires. Par ailleurs, il est important de laisser aux maires la capacité de signer les permis de construire. Enfin, le degré de sophistication des PLU et leurs coûts constituent un obstacle certain, notamment pour des collectivités faiblement dotées en ressources financières et techniques ; c'est pourquoi Alain CHRETIEN milite en faveur de PLUi progressifs, évolutifs, dotés de plusieurs niveaux (PLUi de 1^{er} niveau, PLUi de 2^{ème} niveau...).

Stéphanie DUPUY-LYON rappelle les propos du Ministre, indiquant qu'il convient de construire plus « là où il y a des besoins », ce qui ne signifie donc pas de construire plus partout. Jean-François DAUVERGNE rappelle en effet qu'il existe 3 millions de logements vacants en France et que dans certains territoires, les priorités doivent être la rénovation et le traitement de la vacance.

Eclairage : face aux grands défis, un nouvel âge de la planification

Pierre VELTZ, Président du conseil scientifique de l'Institut de hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe



Pierre VELTZ explique que depuis sa création, la planification territoriale a conservé la même philosophie, axée sur la dimension juridique du droit du sol. Peut-être convient-il aujourd'hui de réinterroger cette focalisation trop exclusive, à la parcelle, et de se poser la question plus générale de ce que doit être la planification.

La planification doit être l'organisation concertée d'un changement de paradigme. Elle est bien sûr spatiale, mais aussi temporelle. La situation étant urgente, il convient d'identifier les actions à impacts et les outils permettant d'aller vite.



Un document d'urbanisme vaut d'abord par la qualité du projet qui se trouve derrière, par l'élucidation des enjeux et des objectifs, par la prise de conscience que certains de ces objectifs sont souvent contradictoires, ainsi que par la façon de stabiliser ce compromis. La réflexion ne peut qu'être large et collective, mais aujourd'hui, elle est trop souvent dévorée par les procédures: le « comment » dépasse le « pourquoi ». Il est donc essentiel de redonner tout son sens à la planification.

La planification doit également être contextualisée, les enjeux n'étant pas les mêmes dans deux territoires voisins: c'est pourquoi il importe que les acteurs se réunissent et prennent le temps de la concertation. Enfin, il convient d'insister sur la dimension sociale.

Pierre VELTZ estime qu'il faut mettre un terme au gaspillage des espaces et dépasser la question d'un objectif quantitatif pour le ZAN. Il importe de s'interroger sur la mutation du système agricole et la réinvention du périurbain. Enfin, il convient de réfléchir à ce qu'est l'aménagement à l'échelle nationale, car cette vision manque.

En débat : la planification territoriale : dépasser les clivages pour en faire un instrument de consensus des projets politiques

Animateur : **Hugo CHRISTY**, journaliste et fondateur de Demain Matin

Hélène PESKINE, Secrétaire permanente du Plan Urbanisme Construction Architecture

Michel HEINRICH, Président de la Fédération Nationale des SCoT

Nicolas HASLÉ, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Territoires Vendômois

Dominique JUILLOT, Vice-Président du Grand Chalon



Hélène PESKINE rappelle en introduction qu'un Secrétariat général de la Planification Ecologique a été créé sous l'autorité de la Première Ministre et qu'il existe déjà un grand nombre de dispositifs et stratégies nationales en matière de transition écologique. En

conséquence, la question est désormais de voir comment articuler au mieux l'ambition nationale de planification écologique localement avec les outils de planification territoriale à disposition.

Certains SCoT et PLUi sont déjà exemplaires en matière de stratégie foncière sobre et nous invitent à mettre en avant les territoires concernés et à écouter leurs retours d'expérience. Ils nous enseignent notamment que la recherche de sobriété implique un changement de paradigme dans l'aménagement et l'élaboration des documents d'urbanisme qui est loin d'être anodin : cela revient à se demander quel projet de développement adopter alors que l'on doit faire la ville différemment.

De son côté, Michel HEINRICH revient sur l'actualité récente de l'outil SCoT, qui a bénéficié d'un toilettage nécessaire avec l'ordonnance de modernisation de juin 2020 ; celle-ci a permis de mettre au cœur le projet politique par la mise en place du PAS¹. Michel HEINRICH insiste sur l'importance de la déclinaison du projet politique et sur le rôle capital que doit jouer le PCAET dans la stratégie locale. La modernisation du SCoT a amorcé une feuille de route partagée entre élus du bloc local. S'agissant de la loi Climat et Résilience, ce dialogue s'est renforcé pendant les Conférences des SCoT. Désormais, il est nécessaire que l'ensemble des maires comprennent et se sentent concernés par les objectifs du ZAN afin de sensibiliser leurs conseils municipaux et leurs populations.

En somme, il se produit aujourd'hui une révolution, et un changement de trajectoire qu'il convient de piloter avec tous les acteurs, publics et privés. L'objectif est de changer de modèle d'aménagement et de faire preuve de créativité, en s'appuyant sur les compétences de chacun.

¹ Projet d'Aménagement Stratégique

Dans ce contexte de changement de modèle, Nicolas HASLÉ estime qu'il faut rassembler toutes les énergies et rester vigilant pour éviter la confusion dans la portée des outils : pour lui, le SCoT est l'outil de la planification stratégique, le PLUi celui de l'urbanisme opérationnel. L'enjeu est ainsi de bien articuler les outils, et, en matière de gouvernance, que le rôle de chacun soit bien défini et respecté. En prenant exemple sur ce qui se pratique en région Centre-Val de Loire, Nicolas HASLÉ a pu constater la vertu d'organiser la planification dans cet ordre chronologique : il importe que la stratégie soit définie en premier, avant d'en venir à la mise en œuvre opérationnelle.

Pour rebondir sur les propos de Nicolas HASLÉ, Dominique JUILLOT estime que le PLUi ne peut pas être considéré uniquement comme document opérationnel. Il s'agit certes d'un document administratif et réglementaire, mais qui trace également la vision politique de l'aménagement d'un territoire. Pour lui, le débat porte plutôt sur le fait qu'il arrive que des élus, tous légitimes, n'aient pas la même vision de l'aménagement dans le territoire, ce qui peut constituer un frein à la mise en place de politiques cohérentes et qui soient bien comprises par le plus grand nombre.

Dominique JUILLOT indique que dans son secteur, le PLUi a été voté avant l'approbation du SCoT. L'élaboration du diagnostic du PLUi a été réalisée par une approche sectorisée de l'agglomération du Grand Chalon pour faciliter les échanges entre élus. Le PLUi a été accepté à l'unanimité par les élus. Dominique JUILLOT insiste sur les notions de partage, de démocratie et de légitimité : c'est la concertation et l'humain qui font que l'on ne se retrouve pas avec des règlements qui « tombent du ciel ».

Michel HEINRICH estime que les SCoT doivent être pluri-EPCI. Il ne peut y avoir de planification sans une vraie vision politique à cette échelle. De plus, les objectifs de sobriété foncière ne pourront pas être atteints sans toucher à la fiscalité (dans sa dimension locale, mais aussi de façon plus générale), celle-ci restant l'un des principaux leviers de l'aménagement et la construction.

Hélène PESKINE remarque que la construction locale de la brique territoriale est souvent oubliée et qu'il convient de progresser encore dans la co-construction. La transition écologique et l'adaptation au changement climatique ne pourront pas se faire si l'on ne réussit pas à élaborer ces documents de manière concertée. Par ailleurs, le rôle de l'État doit être de donner aux territoires les outils de facilitation d'atteinte des objectifs. Hélène PESKINE insiste également sur l'importance de la formation et de la reconversion des métiers.

Nicolas HASLÉ souligne que tous les territoires doivent pouvoir choisir leur stratégie foncière et que l'égalité des chances entre les territoires doit être garantie. Il insiste par ailleurs sur la nécessaire comptabilité entre SCoT et PLUi.

Michel HEINRICH revient sur l'enjeu de la consommation foncière économique en soulignant que la loi visait principalement la sobriété foncière des opérations de logement. Il ne s'est jamais vendu autant de terrains à destination économique, ce qui vient percuter les objectifs de la loi. Les sujets de l'économie et l'avenir des entreprises ne sont pas suffisamment pensés. Il convient aussi de s'interroger sur l'ingénierie dont on aura besoin pour réaliser les différents projets, en particulier dans les territoires ruraux.



Hélène PESKINE estime également que la relocalisation des entreprises n'est pas assez pensée. En ce qui concerne les opportunités que constituent les friches commerciales et pour se projeter dans une vision positive du « zéro artificialisation nette », l'enjeu principal pour la planification est de mieux connaître le potentiel des territoires et ses ressources.



Echanges avec la salle

Un intervenant de la salle observe que si l'articulation entre SCoT et PLU est importante, l'articulation avec les SRADDET, en amont, l'est également. Il suggère également d'envisager le déploiement de contrats de réciprocité entre les métropoles ou agglomérations et les zones rurales, imposant aux premières de mettre leurs outils à disposition des secondes.

Dominique JUILLOT indique que c'est ce qui est appliqué dans son secteur, où le service d'appui aux communes est également mobilisé au-delà du périmètre du Grand Chalon.

Michel HEINRICH trouve le manque d'ingénierie préoccupante à l'horizon du ZAN même s'il se félicite des solidarités territoriales qui peuvent exister localement.

Hélène PESKINE rappelle le rôle de l'ANCT comme guichet d'aides dans le cadre de programmes comme Action Cœur de Ville ou Petites Villes de Demain, et mentionne d'autres acteurs comme les CAUE et les EPF au cœur d'une ingénierie locale.

Un intervenant de la salle insiste sur l'importance de la dimension sociale, estimant que les opérations d'aménagement auront des effets différents sur les habitants selon la catégorie sociale à laquelle ils appartiennent. Nicolas HASLÉ indique que ce sujet sera au cœur du PLUiH en élaboration dans l'agglomération de Vendôme. Il convient de s'interroger sur le rôle des bailleurs sociaux à investir en dehors des centres urbains et sur la manière d'inciter les acteurs publics et parapublics à agir en faveur de l'égalité d'accès aux logements.

Michel HEINRICH indique enfin que lorsque la loi Climat et Résilience a été votée, la question du modèle économique n'a jamais été discutée. Il convient d'imaginer une fiscalité permettant une meilleure répartition des efforts de sobriété, sans quoi certains endroits seront inhabitables pour certaines catégories sociales. Pour garantir l'équité et une acceptabilité sociale, il faut une révolution fiscale, laquelle ne manquera pas de susciter des débats.

En réseau : PLANIF TERRITOIRES, quelle feuille de route 2022-2024 pour les travaux du réseau ?



Émilie BONNET-DERIVIERE, Cheffe du bureau de la planification urbaine et rurale et du cadre de vie (DGALN/DHUP/QV3)

Émilie BONNET-DERIVIERE explique que la transformation du réseau ne pouvait pas s'envisager sans la sollicitation de ses membres. Une phase d'écoute a donc été menée en mai-juin 2022, permettant de faire émerger des sujets-clés et de réaffirmer le besoin d'échanger.

Les ambitions du réseau, au commencement de cette nouvelle ère, sont de :

- permettre plus d'interactions entre les échelles de la planification territoriale (PLU, PLUi, SCoT) ;
- poursuivre le développement des PLUi,
- réaffirmer le champ d'action opérationnel des PLU, PLUi, et d'élargir la réflexion du réseau aux documents de planification stratégique (SCoT) ;
- se reconnecter aux territoires et expérimenter ;
- mobiliser sur des enjeux de méthode majeurs ;
- identifier les sujets qui méritent un accompagnement spécifique.

Pour atteindre ces objectifs, il convient d'associer plus largement l'ensemble de la chaîne d'acteurs de la planification, d'utiliser le réseau comme « caisse de résonance » et de mettre en place une méthode de travail plus collaborative. Les trois axes méthodologiques qui ont été retenus sont les suivants : la communication, la structuration et l'organisation du réseau, les productions, les contenus, les services rendus par le réseau.

Un certain nombre de thématiques a été identifié, outre le ZAN, dont la planification bas carbone et le développement des énergies renouvelables, l'acceptabilité de la densité, la renaturation, l'eau, le paysage, les risques naturels...

Trois thèmes émergent en particulier dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route, pour faire l'objet d'approfondissement en 2023 :

- Favoriser et encadrer le renouvellement urbain en contexte dense et peu dense dans les documents de planification territoriale ;
- Accompagner et traduire le projet politique et de territoire dans les documents d'urbanisme : de l'échelle territoriale à l'échelle du quartier ;
- Mettre en place une planification bas carbone et prendre en compte le changement climatique dans les documents de planification territoriale.

Ces enjeux seront alimentés par les ateliers et les tables rondes organisés ce jour.

Tables-rondes de l'après-midi

La planification au service de territoires sobres et décarbonés

Animateur : **Dominique RENAUDET**, fondateur de Neoclide

François MARTIN, Chef de la mission conseil en stratégies territoriales à la DDTM 29

Nicolas SANAA, Aménagement du territoire, Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Emmanuel THIBIER, Coordinateur planification urbaine, ADEME

Lucie GIARD, Directrice Développement Urbain et Planification, Ville d'Avignon, lauréate de l'AMI Planification Bas carbone

Nicolas POIROT, Directeur d'études Urbanisme & Planification à l'Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse

Le débat sur la sobriété et la décarbonation est fortement engagé au plan national, mais les territoires ont bien entendu leur rôle à jouer. Comment ces objectifs prennent-ils forme dans une stratégie territoriale ? Comment s'inscrivent-ils dans les outils d'urbanisme ? Qu'en est-il de l'évaluation ?

François MARTIN remarque que le mot « urbanisme » est connoté négativement, alors qu'il désigne une discipline extrêmement noble.

En 2004, l'architecte Christian de Portzamparc déclarait : « L'urbanisme est le résultat d'une lutte entre deux énergies, deux courants : d'un côté l'expression désordonnée, anarchique, vivante, des besoins et des désirs, des pressions individuelles, de l'autre l'action publique ordonnatrice qui défend l'intérêt collectif en garantissant et aussi en limitant les droits individuels ». On ne découvre pas la sobriété, mais l'urgence à la mettre en œuvre.

Nicolas SANAA indique que pour les PNR², l'urbanisme est un outil. Leur objectif est de répondre au besoin des habitants à partir de la ressource locale, dans une logique de frugalité foncière. Sur chaque projet, les PNR abordent les enjeux d'urbanisme de façon pluridisciplinaire. Nicolas SANAA mentionne l'action d'un PNR en matière de sobriété foncière avec l'exemple d'un village dont le projet initial était de construire un lotissement en extension, alors qu'il existait des logements disponibles dans le centre. De manière générale, une étude a révélé que les parcs consommaient moins de foncier qu'un territoire non classé, ce qui est possible notamment grâce à une approche paysagère.

Nicolas SANAA explique que les PNR réfléchissent à la manière de transformer une expérimentation positive en tendance lourde. A titre d'illustration, il mentionne l'exemple d'un projet de réouverture du paysage mené en concertation dans un village des Vosges, où des



² Parcs naturels régionaux

décisions, possiblement difficiles (abattage d'arbres, implantation d'éoliennes), ont pu être prises avec succès grâce à l'implication des habitants.

Emmanuel THIBIER présente l'expérimentation pilotée par l'ADEME sur le thème de la planification bas carbone. Cette expérimentation regroupe 12 territoires pilotes sélectionnés à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt et bénéficiant d'un accompagnement individualisé et collectif, avec l'appui du CEREMA. Cette expérimentation vise à capitaliser les expériences et recueillir les recommandations et les ressources issus des projets pilotes.

Parmi les territoires pilotes de cette expérimentation figure la Ville d'Avignon, qui, selon Lucie GIARD, s'est portée candidate à l'AMI car le politique porte une forte volonté d'exemplarité bas-carbone et que ce dispositif était l'occasion de bénéficier d'une ingénierie et d'une certaine mise en visibilité. L'expérimentation a consisté ici en une OAP³ thématique sur les modes actifs dans le cadre de la révision du PLU.

La ville disposait déjà d'une stratégie énergie-climat ambitieuse avant de se lancer dans la révision de son PLU. Cette stratégie s'est donc traduite naturellement dans le PLU, en cohérence avec d'autres documents-cadres. Le PLU a constitué ainsi un levier efficace pour mettre en œuvre cette stratégie et ces objectifs.

Nicolas POIROT, rappelle que l'Agence d'Urbanisme de la Région d'Avignon a accompagné la Ville sur ce projet et confirme l'importance pour une collectivité de disposer d'un projet de territoire dans l'exercice de planification. En l'occurrence, la Ville d'Avignon s'était dotée d'un projet de territoire affirmant la volonté de collectivité en matière de transition écologique et énergétique. Le PLU est ainsi venu en réponse à un besoin clairement identifié.

Lucie GIARD précise que l'OAP a été construite en essayant de dépasser les clivages entre les services d'une même collectivité et qu'elle a été soumise à la concertation du public. Dans ce cadre, un travail de pédagogie a été mené, avec l'objectif de faire du PLU un document plus accessible. Les architectes et les promoteurs ont également été sensibilisés à la stratégie de la ville, ce qui se traduira prochainement par la mise au point d'une charte promoteur. Lucie GIARD constate en tout cas une volonté de décloisonnement de la part des différents acteurs et pressent que de nouvelles habitudes de travail, plus collégiales, auront vocation à se multiplier.

Nicolas POIROT insiste par ailleurs sur le fait que la décarbonation n'est pas apparue comme un sujet-chapeau, mais a été abordée comme un sujet transversal, irriguant l'ensemble des thématiques du PLU.

Pour revenir aux travaux portés par l'ADEME, Emmanuel THIBIER rappelle que la SNBC⁴ va devoir infuser jusqu'à l'échelle locale. En 2021, une étude a porté sur la déclinaison régionale de cette stratégie nationale. Il convient désormais d'analyser, avec un chantier à lancer en 2023, comment se traduit cette déclinaison à l'échelle des EPCI et quelles questions nouvelles cela pose ; l'un des objectifs de l'ADEME sera de quantifier en tonnes d'équivalent CO₂ les mesures inscrites dans les PLU (autour d'une dizaine de mesures principales qui devront être sélectionnées au préalable) afin d'identifier celles qui permettent d'effectuer le plus d'économies. Ce travail se focalisera en priorité sur les secteurs du transport et du bâtiment.

En conclusion, François MARTIN rappelle que la planification est un outil « au service de ». Aujourd'hui, c'est la survie de l'humanité qui est en jeu. L'homme peut agir sur ses lois, mais non sur les lois de la nature, qui s'appliqueront de toutes façons. François MARTIN revient ainsi sur mouvement de la Frugalité heureuse, né en France d'un manifeste publié en 2018, et qui porte sur 4 types de frugalité (matériaux, énergie, technique et territoire). Ce mouvement engage à dépasser la sobriété pour tendre à la frugalité et vise à la mise en synergie de ce que chacun fait de son côté et privilégie le travail en réseau.

Finalement, si le « facteur humain » peut parfois illustrer le mauvais côté de l'homme, il traduit aussi sa capacité à faire le meilleur !

³ Orientation d'Aménagement et de Programmation

⁴ Stratégie nationale bas carbone

Echanges avec la salle

Une intervenante de la salle déplore que les grandes métropoles ne lient pas souvent l'urbanisme et le transport.

Lucie GIARD explique que l'OAP de la ville d'Avignon fait état du maillage de la ville, de la trame paysagère, du profil de voirie, ou encore de l'intégration des stationnements pour les vélos.

Un intervenant de la salle souhaite savoir si la charte des promoteurs de la Ville d'Avignon est en ligne. Lucie GIARD répond que la charte est en cours d'élaboration. A terme, elle sera mise en ligne.

Un intervenant de la salle note qu'en Gascogne, des arbres ont été abattus pour installer des panneaux photovoltaïques, ce qui répond à une autre politique publique, qui peut entrer en contradiction avec l'objectif de renaturation des villes.

Nicolas SANAA précise que ces arbres n'ont pas été abattus, mais sont tombés à la suite de différentes tempêtes. Les panneaux photovoltaïques sont théoriquement installés sur les toits en priorité. Mais finalement, la question est de savoir de quoi les habitants ont besoin et comment l'on peut répondre à leurs besoins.

Nicolas POIROT confirme que la ville d'Avignon reçoit de nombreux projets dans lesquels les besoins des habitants ne sont pas toujours évalués.

Nicolas SANAA souligne qu'il ne saurait y avoir de bonne planification sans l'apport du paysage car le paysage parle à tout le monde.

Planifier la densité et la rendre acceptable, une gageure ?

Animateur : **Dominique RENAUDET**, fondateur de Neoclide

Rafaëlla FOURNIER, Responsable du programme transversal « Stratégie de densification » Département Ville Durable, CEREMA

Ornella THORAVAL, Cheffe de projet études à la DDTM 76

Nathalie LÉGLISE, Chargée de mission Biodiversité & stratégie foncière à la DDTM 76

Jérôme BARATIER, Directeur général délégué de la fabrique de la ville écologique et solidaire, Nantes Métropole– professeur affilié à l'école urbaine de Sciences Po



Les objectifs de sobriété conduisent à repenser la question de la densité dans les territoires. Le foncier est devenu une ressource de luxe, qui ne peut plus être gaspillée. Il s'agit d'optimiser son utilisation et de travailler en renouvellement avant de travailler en extension. La notion de densité est parfois taboue, et n'est pas toujours comprise de la même manière par tous les acteurs.

Quels sont les outils et méthodes pouvant être mobilisés pendant l'exercice de planification pour traduire une certaine ambition de densification ? Quels sont les efforts de pédagogie qui peuvent être réalisés ?

Jérôme BARATIER observe que l'on parle souvent de l'artificialisation, mais que la densité, qui est en quelque sorte l'autre face de la montagne, ne doit pas être oubliée. Jusqu'ici, la densité avait plutôt mauvaise réputation. Dans le cadre du Covid, la densité est apparue comme « mortifère ». Enfin, la transition écologique a mis la nature en ville à l'agenda, faisant de la densité un élément à réprover.

Rafaëlla FOURNIER présente l'étude du Cerema Ile de France sur « les conditions d'acceptabilité de la densification urbaine » qui se fonde sur une analyse spatiale et socioéconomique de quelques communes d'Ile-de-France croisées avec des enquêtes réalisées auprès des habitants sur la perception de leur cadre de vie réel et idéal. Il apparaît que le taux de satisfaction n'est pas directement corrélé à la densité du territoire mais plutôt au taux d'espaces publics, à la place donnée aux piétons, aux vélos, à la végétalisation. Contrairement aux idées reçues, les communes qui densifient le plus sont situées en milieu rural.

Les travaux menés montrent que la proximité avec la nature, l'offre en termes de services et de commerces et la desserte par les transports en commun participent à l'acceptabilité de la densité. Les notions de sécurité et de propreté urbaine, en revanche, n'apparaissent pas comme cruciales aux yeux des habitants des zones rurales.

Ornella THORAVAL indique que l'étude menée par la DDTM 76 porte sur le rôle des sciences comportementales dans le cadre du Zéro artificialisation nette appliqué à la question de l'habitat. Trois collectivités normandes ont été rencontrées. Des entretiens ont été menés avec deux bureaux d'étude, et des cartographies sur le rôle des acteurs ont été établies.

Il apparaît que deux modèles d'habitat s'opposent : d'un côté la maison pavillonnaire, de l'autre la barre d'immeubles, symbole de la densité non souhaitée. Ornella THORAVAL estime

qu'il faut réinterroger les besoins des habitants, afin d'envisager d'autres imaginaires permettant de répondre aux attentes et de satisfaire aux enjeux environnementaux.

Nathalie LÉGLISE indique que la pédagogie et les ateliers réalisés avec les habitants ont permis de dépasser le frein de l'inconnu. Expliciter collectivement les enjeux de la densité permet de limiter la sensibilité de ce sujet.

Rafaëlla FOURNIER explique que dans les enquêtes menées dans le cadre de l'étude du Cerema, la densité est finalement perçue plutôt positivement. Les notions de convivialité, de mixité sociale et fonctionnelle ont été mises en avant, contrairement au sujet de l'insécurité, ce qui est une surprise. En revanche, la question des nuisances et le manque d'intimité ont été relevés. Enfin, il s'observe une vraie adhésion des habitants aux différentes formes possibles d'habitats.

Pour Jérôme BARATIER, ces différentes études démontrent bien que la densité ne peut pas se résumer à l'approche purement arithmétique et surfacique qui prévaut encore et qui ne dit rien des formes urbaines ni de la qualité de vie. La densification est un processus qui va apporter plus de bâti, mais peut-être également plus de nature et d'accès aux services ; cet élargissement du spectre doit être intégré au maximum, et à toutes les échelles. Jérôme BARATIER mentionne l'exemple de la ville de Vienne, en Autriche, qui mesure la qualité de vie de ses habitants dans les différents quartiers à l'aide d'indicateurs qui évaluent ce que doit favoriser ou contrecarrer telle ou telle opération d'aménagement.

Jérôme BARATIER s'interroge également sur l'usage du terme acceptabilité et préférerait mettre en avant la logique de densité négociée entre les acteurs.

Rafaëlla FOURNIER observe que ce sont les PLU des communes les plus denses qui sont les plus ambitieux dans l'objectif de réduction de l'artificialisation. Parallèlement aux analyses spatiales, le travail auquel elle contribue croise l'analyse de gisements fonciers et le potentiel de renaturation. C'est à partir de ce type de diagnostic que l'on peut établir un projet de territoire.

Nathalie LÉGLISE estime nécessaire de changer les modèles d'aménagement : après avoir pensé les « pleins », il faut penser les « creux », les « vides », les lieux où des choses s'élaborent, et qui peuvent accueillir des usages. Quand une collectivité intervient sur un territoire, elle doit se demander pour qui elle le fait. Le croisement des regards et le partage des connaissances sont essentiels.

Echanges avec la salle

Un intervenant de la salle rappelle que 50 % de la consommation foncière en France lors des dix dernières années s'est faite sur une densité de moins de 1000 logements à l'hectare. Il attire l'attention sur la notion de densité choisie ou subie, l'acceptation du lieu où l'on vit étant un facteur important.

Rafaëlla FOURNIER indique que dans le cadre des études auxquelles elle a participé, les habitants sont interrogés sur leur environnement idéal. De nombreux critères socioéconomiques sont également pris en compte (l'âge, le parcours de vie, etc.).

Un intervenant de la salle indique qu'il s'interroge sur la soutenabilité de la densification, compte tenu de la limitation des ressources. Se pose également la question de l'attractivité.

Jérôme BARATIER estime qu'une densification va de toute façon être nécessaire, mais qu'elle ne devra pas se limiter au bâti qui sera construit.

Ateliers de l'après-midi

Quatre ateliers participatifs ont rythmé l'après-midi de la journée de lancement.

La démarche paysagère pour associer acteurs et habitants dans la construction d'un projet de territoire

Atelier animé par **Hervé DAVODEAU**, maître de conférences à l'Institut Agro Angers (Paysage) et **Eszter CZOBOR**, chargée de mission Paysage et politiques sectorielles - Bureau des Paysages et de la publicité (DGALN/DHUP)

Cet atelier a porté sur les conditions d'élaboration du projet politique guidé par une démarche paysagère. Deux interventions suivies d'un temps collectif de *serious game* ont permis d'établir quelques pistes de réflexion.

Intervention de Philippe CARTAILLER, vice-Président délégué à l'Urbanisme de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans

La Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans est un territoire issu de la fusion de 3 EPCI en 2017, dont le PLUi, prescrit en 2019, sera approuvé en 2023. Les précédents documents d'urbanisme datant pour certains d'avant 2010 facilitaient l'ouverture des surfaces à l'urbanisation. Ainsi, l'élaboration du PLUi a soulevé de nombreuses oppositions en raison de la lutte contre l'artificialisation. Le processus de gouvernance, qualifiée de volontariste par Philippe CARTAILLER, a permis une meilleure appropriation des enjeux et des orientations du PLUi par les élus de l'intercommunalité.

Intervention de Noémie VORGER-FABRE, en charge d'un Pôle Urbanisme action foncière ADS à la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans

Le paysage a été identifié comme fil rouge du projet territorial dès le début du processus. La communauté d'agglomération possède des paysages emblématiques qui fédèrent l'identité collective. Cette prise en compte du paysage s'est traduite dans la délibération de prescription du PLUi et dans le cahier des charges de l'étude, imposant un nombre de jours minimal pour l'intervention d'un paysagiste. En parallèle de la démarche de planification, l'agglomération a lancé un processus d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le paysage, thème conducteur du PLUi, prend forme à différentes étapes. L'élaboration du diagnostic s'est attachée à la fois à l'analyse du grand paysage et du paysage du quotidien et a conduit à la production de blocs diagrammes. Le PADD comporte une orientation transversale sur le paysage et se décline en une OAP thématique paysage sur la totalité du territoire qui traite notamment des franges et des cônes de vue, et en OAP sectorielles sur la typologie des franges et en un règlement avec une double entrée (zonage et unité paysagère).

Un jeu participatif pour appréhender le paysage comme un levier dans un projet politique

Les animateurs avaient préparé un jeu participatif en trois temps. Premièrement, les participants ont réfléchi aux définitions du paysage et ont identifié les nombreuses facettes de cette notion : emblématique, quotidien, sensorielle, émotionnelle. Les échanges ont souligné la difficulté de traiter de la multitude de ces dimensions, de l'étape du diagnostic à celle du règlement, et font émerger les enjeux de pédagogie des élus sur ces sujets.

Dans un second temps, les participants ont approfondi deux expressions qui objectivent le paysage : unité paysagère et structure paysagère. Deux outils sont alors évoqués : l'atlas des paysages, perçu comme très descriptif et les blocs diagrammes, moyens de représentation tangible et visuelle. La CA Riom Limagne et Volcans partage son utilisation des deux outils : l'atlas des paysages est employé dans la construction de la règle et les blocs diagrammes dans l'établissement du diagnostic et des scénarios.

Enfin, le dernier temps est consacré à faire sens commun grâce à la médiation paysagère. La Convention Européenne du paysage qui protège les paysages est portée par la direction de la participation démocratique du Conseil de l'Europe. Ainsi, cette direction incarne le potentiel de la thématique du paysage à rassembler et à concerter les acteurs politiques, techniques et les citoyens.

En conclusion de cet atelier, le paysage apparaît comme une notion appréhendée par tous mais souvent limitée à une perspective esthétique. Il y a une nécessité à sensibiliser les élus et les décisionnaires sur les enjeux du/des paysage(s), mais aussi les usagers d'un territoire. Les paysagistes sont insuffisamment mobilisés sur les phases de projet pour n'intervenir souvent qu'en phase diagnostic, ce qui limite fortement l'impact de la prise en compte des paysages dans les documents de planification. Leur expertise est nécessaire pour construire une vision partagée et établir des clés de lecture du paysage.

Pour une articulation fluide entre la planification de l'eau (SDAGE, SAGE) et la planification territoriale (SCOT, PLU-i)

Atelier animé par **Emma GAHINET**, chargée de mission animation territoriale de la politique de l'eau (DGALN/DEB/EARM1) et **Sarah OLEI**, directrice de projet ressource et outils en aménagement (Cerema)

Cet atelier a porté sur la meilleure prise en compte des enjeux des SDGAE et SAGE dans les documents de planification, SCOT et PLUi. Après une étude de cas sur le SAGE des bassins versants Croult-Enghien-Vieille Mer, l'animation en intelligence collective a permis d'établir quelques pistes de réflexion.

En effet, les rapports de compatibilité et conformité assurés par la portée juridique des documents ne suffisent pas toujours à rapprocher ces politiques locales. En conséquence, les participants soulignent qu'il est important que les acteurs de l'eau et de l'aménagement dépassent le cadre de la contrainte juridique et s'inscrivent dans une dynamique d'échanges et de concertation.

Les participants ont relevé certains leviers d'articulation de ces documents :

- Encourager la pédagogie et expliciter les liens entre l'eau, les paysages, la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, le tourisme, l'agriculture, le patrimoine... en somme, véhiculer l'eau comme un moyen transversal ;
- Développer les relais "eau et urbanisme" qui maîtriseraient les outils et les méthodes propres à ces deux milieux (acteurs avec un pied dans les deux milieux, guides de rédaction des documents, fiches techniques, OAP sectorielles ou thématiques "Eau et biodiversité", contrats de territoire eau et climat, intégration du coefficient de biotope aux PLU/PLUi pour les communes les plus urbaines...);
- Intégrer des connaissances sur l'eau aux diagnostics des PLU/PLUi, aux documents d'urbanisme (cartographies de zones humides, zonage pluvial...);
- Développer des "stratégies foncières" ayant aussi pour but de préserver les zones sensibles, les cours d'eau, en passant par des servitudes et emplacements réservés ;
- Une meilleure connaissance des dispositifs et financements possibles pour les études et aménagements (notamment l'intervention possible des Agences de l'eau, besoin d'un espace ressource sur l'eau...).

Des sols vivants en milieu urbain : usages et complémentarités des coefficients de pleine terre et de biotope

Atelier animé par **Arnold LANDAIS**, Chef d'unité urbanisme et planification à la DDT 37, **Claire CUDENNEC**, Cheffe de projet planification à Est Ensemble; **Alexandra COCQUIERE**, Juriste, Mission Planification à l'Institut Paris Région

Pour rendre compte et fixer des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols, deux indicateurs existent : le coefficient de biotope (CBS) et le coefficient de pleine terre (CPT).

Comment se saisir de ces deux outils et des enjeux qui leur sont rattachés ? L'atelier a eu pour objectif de recueillir les retours d'expérience sur l'utilisation des coefficients de biotope et/ou de pleine terre par les collectivités.

Intervention d'Arnold LANDAIS, Chef d'unité urbanisme et planification à la DDT 37 :

La démarche Tourangelle « Sols vivants » portée par les services de l'Etat d'Indre-et-Loire a pour but de construire une méthodologie de coopération sur le sujet de l'artificialisation des sols et plus généralement de repositionner le rôle et les fonctions du sol au cœur de la fabrique urbaine. La démarche encourage la construction du projet politique et l'élaboration des documents de planification en partant des enjeux des sols vivants. Pour cela, le partage de connaissance et l'établissement d'un langage commun sont nécessaires pour faire converger les approches et permettre la montée en compétences d'une ingénierie locale.

Intervention de Claire CUDENNEC, Cheffe de projet planification à Est Ensemble :

Le territoire d'Est Ensemble au cœur de la métropole du Grand Paris a approuvé son PLUi en février 2020. Le PLUi porte une ambition environnementale forte qui se décline dans l'ensemble des pièces du document d'urbanisme : PADD, OAP (Thématique et sectorielle) et règlement. Ces documents intègrent les coefficients de pleine terre et de biotope afin d'atteindre un seuil de 35% (15% CPT + 20% CBS) minimum d'espaces verts à l'échelle du territoire. D'autres dispositifs accompagnent la volonté de pérenniser les sols vivants : les espaces protégés, les arbres remarquables, les alignements d'arbres...

Synthèse des échanges avec les participants :

- Quelle complémentarité entre ces deux outils ?

Le CPT⁵ a une fonction de préservation des sols de pleine terre quand le CBS permet de compenser des espaces déjà très artificialisés et imperméabilisés en intégrant des actions favorables à la biodiversité. La mise en place du CBS et CPT peut jouer comme indicateur de contrôle du respect des permis de construire. Toutefois, l'imperméabilisation dans le domaine privé sans demande de permis de construire nuit à la préservation de la biodiversité. Les participants s'interrogent sur la difficulté à réglementer ces actions individuelles.

- Quelle échelle d'application des coefficients et pour quel suivi ?

Une partie des discussions porte également sur l'échelle d'application : le CSB est applicable à l'échelle de la parcelle alors que certains PLU(i) (comme celui de Lyon Métropole) appliquent le CSB et le CTP à l'échelle de l'opération d'aménagement et à la parcelle.

Les participants s'interrogent sur le suivi des coefficients une fois les projets réalisés et constatent les possibilités de suivi sur les opérations d'aménagement mais qui s'avèrent plus limitées sur le diffus.

- Quelles difficultés ?

Certains mettent en avant les difficultés économiques à respecter les nombreux dispositifs (CPT, CBS, places de stationnement, espaces verts) et pointent le manque de compétences des porteurs projets et des services instructeurs.

En conclusion, la connaissance des sols partagée par les acteurs du territoire est un enjeu essentiel à l'intégration de la qualité des sols dans les documents de planification : la trame verte et bleue dans les SCoT qui se décline dans les OAP et le PADD du PLUi. Les échanges soulèvent de nombreuses interrogations sur l'application de ces deux coefficients et le besoin de pédagogie en établissant des passerelles avec la gestion des eaux pluviales et des sols.

⁵ Coefficient de pleine terre

Vers des stratégies territoriales de renaturation

Atelier animé par **Kathleen MONOD**, Coordinatrice thématique « aménagement du territoire », Office français de la biodiversité (OFB) et **Lucie LAMBALLAIS**, Chargée de mission urbanisme opérationnel, Cerema Ile-de-France

Cet atelier s'est intéressé à l'identification des freins et des leviers de la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de renaturation. A partir d'une présentation d'un outil du Cerema et d'une étude de cas du SCoT du Grand Narbonne, les réflexions en intelligence collective offrent des pistes d'éclairage sur ces enjeux.

Intervention d'Aura PENLOUP, chargée de mission urbanisme et planification à la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, Pôle aménagement durable du territoire

La démarche menée par la communauté d'agglomération du Grand Narbonne croise différents thèmes (urbanisme, biodiversité, gestion des eaux pluviales, changement climatique) à plusieurs échelles territoriales (parcellaire, communale et intercommunale). Afin de mieux accompagner les communes, un outil permettant d'identifier le foncier mutable a été déployé : il permet de passer d'une vision purement « quantitative » à une logique qualitative qui anticipe le double suivi de la consommation de l'espace et de l'artificialisation des sols et qui contribue au suivi des objectifs du SCoT dans le temps et dans leur déclinaison par les PLU.

Cet outil est mis au service de l'objectif ZAN qui invite à promouvoir une logique de fonctionnalité des sols et qui encourage dès lors l'intégration des enjeux de désimperméabilisation à l'échelle de la planification territoriale. A cet égard, le SCoT du Grand Narbonne comprend d'ores et déjà plusieurs axes.

Du témoignage du Grand Narbonne se dégagent plusieurs enseignements, notamment :

- L'opportunité d'articuler des dispositifs de planification et des plans d'action, comme le SCoT, le plan climat air énergie territorial (PCAET), le contrat de relance et de transition écologique (CRTE),
- La nécessité de trouver de bons prestataires pluridisciplinaires et disponibles pour avoir un projet faisable et un suivi opérationnel,
- La capacité à trouver des partenaires, notamment la DDTM de l'Aude, l'Agence de l'Eau RMC, la Région Occitanie, le Département de l'Aude, et le parc naturel régional de la Narbonnaise,
- Des gains à valoriser en termes de santé, de bien-être et de cadre de vie sous réserve que les contextes et les contraintes de chacun soient bien pris en compte en amont,
- Et bien entendu l'intérêt d'expérimenter de partager les expériences, comme lors de cet atelier, pour progresser ensemble.

Intervention de Lucie Lamballais, chargée de mission urbanisme opérationnel / Cerema Ile-de-France

La DRIEAT a missionné le Cerema Ile-de-France pour développer une méthodologie d'identification du potentiel de renaturation à l'échelle de l'unité urbaine parisienne et de l'EPCI de vallée Sud Grand Paris. Une méthode cartographique hiérarchise les espaces artificialisés à renaturer en priorité. Elle repose sur le croisement des 3 volets suivants :

- **un volet "Qualité des sols"** qui permet d'identifier les sols en capacité "potentielle" de remplir tout ou partie des fonctions exercées par un sol naturel. Ainsi, les sols à forte capacité à fonctionner constituent des sols à préserver en milieu urbain tandis que ceux qui ont une capacité moyenne ou nulle constituent ceux à renaturer en priorité. Dans cette méthode, la qualité d'un sol artificialisé se base sur des classes d'épaisseur de sol approchées à partir de la hauteur de végétation.
- **un volet "Enjeux"** qui vise à hiérarchiser les espaces qui cumulent plusieurs des enjeux suivants : inondation, îlots de chaleur urbains, perte de la biodiversité, carence en espaces verts et érosion des espaces agricoles péri-urbains ;

- **un volet "Mutabilité des espaces"** qui permet de caractériser les espaces en fonction de leur degré de mutabilité: zonage du PLU en vigueur, nombre et type de propriétaires concernés et coefficient d'occupation des sols (COS). En complément, une caractérisation des espaces en fonction de leur vacance et de leur superficie est proposée afin d'identifier les espaces de type "friches", susceptibles de muter plus facilement.

A l'échelle de l'unité urbaine parisienne, la méthode cartographique montre que les potentiels majeurs de renaturation sont offerts par de grandes zones logistiques, des zones d'activités, des zones de carrières, des linéaires d'infrastructures routières et ferrées, des zones aéroportuaires et portuaires et les berges de fleuve de l'unité urbaine parisienne.

La méthode est applicable à large échelle (unité urbaine parisienne et intercommunalité) et cible donc un potentiel théorique qui devra être confirmé ou infirmé à un niveau territorial plus fin par les acteurs locaux eux-mêmes sur la base de la connaissance de leur territoire, de leurs enjeux ou encore de leurs projets. A l'échelle de l'intercommunalité, l'utilisation de données plus précises permet :

- d'identifier des sols à préserver contribuant notamment à la déclinaison de la trame verte et bleue d'un territoire ;
- de prévoir des mesures adéquates préservant ces espaces par le biais d'OAP dans le PLU, plan de zonages, règlement du PLU ;
- d'identifier un potentiel de renaturation théorique mais plus adapté aux enjeux locaux. Ce potentiel reste ensuite à confronter à la réalité de terrain, et les opérations de renaturation qui en découlent restent à prioriser.

Synthèse des échanges sur les leviers et difficultés de la mise en œuvre d'une stratégie de renaturation

Les réflexions portées sur les conditions de mise en œuvre d'une stratégie territoriale de renaturation font émerger les freins et leviers financiers, juridiques, techniques, institutionnels, culturels. Les quelques lignes proposées ci-dessous résument les grandes idées structurantes des propositions des participants :



- La construction de lignes directrices pour aider les autorités planificatrices à identifier les zones préférentielles de renaturation et à élaborer des OAP sur les secteurs à renaturer à partir de plusieurs retours d'expériences (Cerema, ARB IDF, SCoT du Grand Narbonne...)
- L'intégration de la multifonctionnalité des sols dans la planification territoriale par le recours à des coefficients de pleine terre ou des coefficients de biotope par surface adaptés à cet enjeu
- La possibilité de mobiliser de l'ingénierie (y compris sur la connaissance des sols, du foncier et du territoire) et donc des financements pour cette ingénierie pour accompagner l'identification des zones préférentielles de renaturation dans la planification
- Le partage de retours d'expériences sur ces stratégies territoriales de renaturation (y compris provenant de l'étranger)
- La promotion d'une organisation décloisonnée des services des collectivités qui sont compétentes en matière de planification car l'élaboration des stratégies de renaturation appelle une vision transdisciplinaire
- L'éducation, la formation, la sensibilisation sur les sols, leurs fonctions et leurs services écosystémiques pour élus, techniciens, habitants.

Bilan du café du réseau

Le café du réseau, espace de discussion ouvert sur l'avenir du réseau, a permis aux participants d'imaginer de nouvelles perspectives pour le réseau national et local. Lieux de coopération locale entre les acteurs de la planification, les déclinaisons territorialisées incarnent des espaces d'échanges, de retours d'expériences et de mise en réseaux. Ces clubs locaux sont pilotés par les DDT ou DREAL, en partenariat avec le Cerema ou des agences d'urbanisme.



Ce temps d'échanges informel a permis d'évoquer les préoccupations et les retours d'expériences sur l'animation d'un réseau local et de s'attarder sur plusieurs enjeux.

Faire vivre le réseau dans les territoires :

Les attentes exprimées par les participants, souvent engagés dans un réseau local de planification, soulignent le besoin d'outils communs partagés avec l'échelon national pour organiser la vie et le dynamisme du réseau local. Certains types d'outils sont évoqués ici :

- des outils de lisibilité sur le calendrier des actions et les thématiques traités au niveau national, afin d'éviter les doublons et de se faire de la concurrence vis-à-vis des intervenants ;
- des outils de recensement des actions locales pour mettre en valeur les actions sur le site internet et les canaux de diffusions ;
- une liste d'intervenants potentiel, utile à l'organisation des événements ;
- un mode opératoire pour diffuser auprès des réseaux locaux de l'information sur des sujets portés par différents services du ministère ;

Lors de ces échanges, des retours d'expériences innovantes ont été évoqués et peuvent être inspirants pour des territoires en fonction de leurs spécificités :

- Le pilotage d'un club par des élus locaux (exemple issu du réseau local des Landes) ;
- La fusion des réseaux thématiques autour d'un seul réseau d'échanges locale de l'action publique (exemple issu d'un territoire de montagne) ;
- L'échange entre voisins à l'initiative d'un EPCI (exemple issu de Dinan).

Enfin, certaines questions soulevées sont restées lors de ces échanges :

- Comment intéresser au sein d'un même groupe les collectivités urbaines ayant des services et une expertise propre et des collectivités rurales qui viennent rechercher de l'acculturation et de l'expertise ?
- Quelle valeur ajoutée du réseau pour les territoires déjà dotés d'un PLUi ou d'un SCoT ?
- Comment élargir le cercle des participants ? En effet, en partant du constat que les participants sont toujours les mêmes, les animateurs des réseaux locaux ont souvent du mal à faire participer de nouveaux acteurs aux actions des clubs locaux.

Conclusion de la journée



Hugo CHRISTY nous fait part dans un premier temps de son regard sur les débats de cette journée : il en ressort un consensus autour de l'urgence à agir et la forte soif d'action publique en matière de planification sobre.

Toute la littérature scientifique le dit : sans la participation des habitants, il ne peut y avoir de transition écologique. Cette participation est un excellent point d'entrée : il faut un effort de pédagogie pour des projets désirables pour redonner corps à la ville que l'on aime.

Vincent MONTRIEUX remercie les animateurs, les organisateurs et les intervenants. La grande richesse des interventions d'aujourd'hui donne des perspectives quant au développement de futurs projets, qui passeront par l'intercommunalité.

Émilie BONNET-DERIVIERE remercie les organisateurs de la journée pour la qualité de l'accompagnement. Cette journée n'est qu'un début : tous les participants peuvent la relayer et en être des ambassadeurs. Un germe a été planté qui engage à poursuivre le travail : une nouvelle page s'ouvre pour le réseau dont la feuille de route sera alimentée par les ateliers. Il importe de renforcer la capacité à faire communauté, et à se saisir des défis de la planification dans le contexte de la transition.